

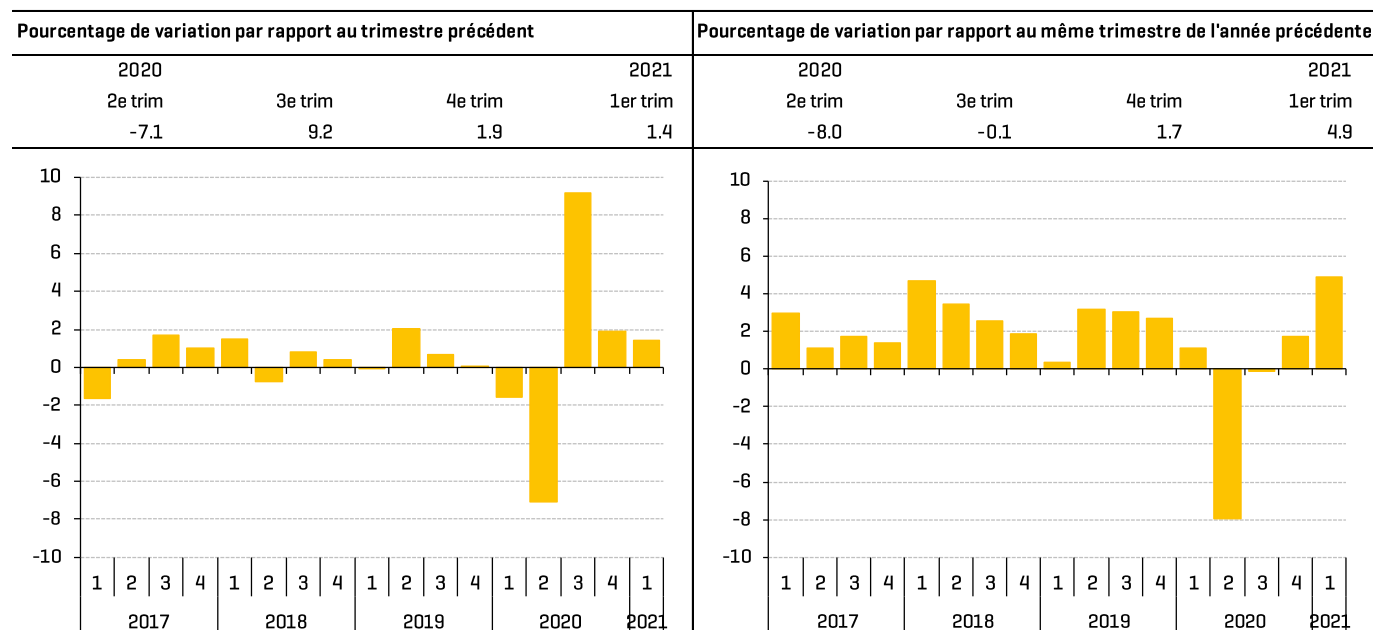
« Estimation Flash » du PIB en volume pour le 1^{er} trimestre 2021: 1.4% par rapport au trimestre précédent

Au cours du premier trimestre 2021, le PIB en volume corrigé des variations saisonnières a augmenté de 4.9%, par rapport au premier trimestre de 2020. Son évolution trimestrielle a été de 1.4% par rapport au trimestre précédent.

Les séries trimestrielles du PIB sont corrigées des variations saisonnières.

TABEAU 1: ÉVOLUTION DU PIB EN VOLUME

[Données chaînées et corrigées des variations saisonnières]



Les résultats détaillés seront publiés le 14/06/2021 sur le Portail des statistiques www.statistiques.lu sous la rubrique « Économie et finances » - «Comptes nationaux».

Estimation Flash du PIB:

L'objectif de l'estimation flash du PIB est de fournir un premier résultat global et préliminaire de l'évolution du PIB, environ 2 mois après la fin du trimestre. Le calcul de cette estimation se base sur les informations disponibles au moment de la compilation des comptes nationaux trimestriels. Eventuellement, l'estimation pourra être révisée suite à des analyses plus approfondies. Les résultats détaillés des comptes nationaux trimestriels, couvrant les principaux agrégats et branches, sont publiés environ 75 jours après la fin de chaque trimestre.

Mise en garde en raison de l'impact de la crise Covid-19 sur les résultats des comptes nationaux

Les premiers résultats trimestriels des comptes nationaux se basent sur des données disponibles et observées, au moment de leur compilation. Vu le contexte de la crise Covid-19, il n'est pas exclu que les résultats soient révisés à l'occasion des futures publications des comptes nationaux.

Définitions

PIB : le Produit intérieur brut [aux prix du marché] est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes [aux prix de base] des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits [lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité]. Il représente également la somme des emplois finaux de biens et de services par les unités institutionnelles résidentes [consommation finale effective, formation brute de capital], plus les exportations, moins les importations de biens et services.

Désaisonnalisation [ajustement saisonnier]: traitement statistique qui élimine l'influence des variations saisonnières dans l'observation des phénomènes économiques. Des facteurs climatiques et institutionnels qui surviennent régulièrement à la même époque d'une année ont une influence sur l'activité économique et sociale, et font varier les habitudes de consommation et/ou de production. La désaisonnalisation d'une série économique consiste à utiliser des techniques mathématiques afin d'éliminer l'effet de ces disparités périodiques afin de pouvoir mieux analyser le cycle économique sous-jacent. Ainsi, les séries des comptes trimestriels sont systématiquement corrigées des effets saisonniers.

Pour des renseignements supplémentaires, veuillez consulter la rubrique: Méthodologie – Sources et méthodes – Économie et finances – Comptes nationaux sur le Portail des statistiques

Taux de croissance annuel [en glissement annuel]: ce taux mesure en pourcents, la variation d'une grandeur [par exemple, le Produit Intérieur Brut] entre deux années consécutives, en comparant sa valeur d'un trimestre T d'une année par rapport au même trimestre de l'année précédente [T-4].

Taux de croissance trimestriel [en glissement trimestriel]: ce taux mesure en pourcents, la variation d'une grandeur [par exemple, le Produit Intérieur Brut] entre deux trimestres consécutifs, en comparant sa valeur d'un trimestre T donné par rapport au trimestre précédent [T-1]. Comparé à la mesure précédente, ce taux permet de percevoir plus tôt un éventuel retournement dans le cycle économique.

Pour une comparaison avec les autres pays de l'Union Européenne, veuillez consulter la base de données «Eurobase» d'Eurostat (<http://ec.europa.eu/eurostat/data/database>).

Bureau de presse
Christian Welter | Tél 247-84281 | Gsm 621 206 683 | Fax 26 20 19 02 | press@statec.etat.lu

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.